

Projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles

L'AdCF appelle à la réintroduction de dispositions visant à l'organisation territoriale de l'Ile-de-France et du Grand Paris

Après avoir déploré en début de semaine la suppression par le Sénat, sans propositions alternatives, des dispositions relatives à l'organisation territoriale de l'Ile-de-France et à l'achèvement de la carte intercommunale, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a été rassurée par le travail plus constructif de la Haute assemblée sur les autres dispositions du texte et son adoption à une large majorité.

L'AdCF prend acte avec satisfaction de la validation du projet de collectivité à statut particulier du Grand Lyon qui constitue l'avancée la plus spectaculaire du texte, mais aussi de la réintroduction du seuil de 400 000 habitants pour la transformation des communautés urbaines et d'agglomération en « métropoles ». A la suite du GART, l'AdCF se félicite en outre des avancées, adoptées à l'unanimité par les sénateurs, relatives à l'organisation des mobilités durables et à la décentralisation du stationnement. D'autres dispositions techniques, relatives à la mutualisation de services et aux compétences intercommunales, constituent également des progrès.

Un statu quo impossible en Ile-de-France

A l'issue de cette première lecture par le Sénat, l'AdCF espère au demeurant que l'examen par l'Assemblée nationale contribuera à réintroduire des dispositions attendues sur l'Ile-de-France et la gouvernance du Grand Paris.

L'AdCF rappelle que le bon fonctionnement de la région capitale et son attractivité internationale concernent l'ensemble des Français et de nos territoires. Elle exprime sa solidarité avec les élus qui, au sein du syndicat mixte Paris métropole, s'efforcent de trouver des solutions concrètes pour améliorer le cadre de vie des Franciliens, résorber la crise du logement et les fractures urbaines, redynamiser la métropole sur le plan économique, renforcer les péréquations financières internes à la région.

Un projet de loi perfectible

L'AdCF continue de regretter les nombreuses difficultés ou incompréhensions auxquelles conduit la scission du projet de loi en trois textes distincts. L'examen par la Haute assemblée a confirmé les problèmes de cohérence auxquels cette division conduit, notamment en ce qui concerne les articles relatifs à l'intercommunalité, artificiellement répartis entre les trois projets de loi. L'affirmation d'une véritable stratégie d'aménagement du territoire, couplée à l'examen d'un texte de loi unique aurait pour mérite de ne pas réactiver des clivages rural/urbain largement dépassés et éloignés des réalités quotidiennes des Français.

De même, si l'AdCF se félicite de l'adoption finale par les sénateurs des dispositions relatives aux métropoles, elle considère que le nouveau statut proposé à l'issue de leurs travaux ne les distingue guère des actuelles communautés urbaines. L'AdCF avait déjà adressé les mêmes critiques au statut de « métropole » issu de la loi RCT du 16 décembre 2010.

L'AdCF souhaite par conséquent que la création d'une nouvelle catégorie de communauté « métropolitaine » soit accompagnée de réelles avancées sur le plan juridique, fiscal et démocratique.

Ce nouveau statut ne saurait se réduire à une opération de « marketing territorial » mais doit répondre avant toute chose à la complexité croissante de la « gouvernance » des très grandes agglomérations, à la clarification des compétences qu'il convient d'assurer en leur sein en matière de logement, de transport, de développement économique et social.

L'AdCF soutiendra les initiatives du gouvernement et des députés qui auront pour objectif de faire franchir de nouvelles étapes aux intercommunalités des grandes aires urbaines, mais également à celles qui oeuvrent, dans l'ensemble des territoires, au renforcement des solidarités et de l'efficacité des politiques publiques.

Créée en 1989, l'Assemblée des Communautés de France est le porte parole des élus de l'intercommunalité. Elle fédère à ce jour plus de 1250 communautés de communes, d'agglomération et urbaines, représentant 40 millions de Français vivant à l'heure intercommunale aussi bien en milieu urbain que rural.

Assemblée des Communautés de France

22, rue Joubert 75009 Paris
T/ 01 55 04 89 00 F/ 01 55 04 89 01
www.adcf.org

Contact Presse

Sandrine Guirado
LD : 01 55 04 88 13 P/ 06 86 79 42 92
s.guirado@adcf.asso.fr